



# FÉDÉRATION NATIONALE DE LA LIBRE PENSÉE

Membre de  
*l'Association Internationale de la Libre Pensée (AILP)*

10/12 rue des Fossés-Saint-Jacques 75005 PARIS

Tél. : 01 46 34 21 50

[libre.pensee@fnlp.fr](mailto:libre.pensee@fnlp.fr) - <https://www.fnlp.fr>

---

## - COMMUNIQUÉ DE PRESSE -

### Contre la répression pour organiser le silence complice sur le Massacre du Peuple palestinien

La **Fédération Nationale de la Libre Pensée (FNLP)** vient d'apprendre que **François Burgat**, l'un des plus éminents islamologues et spécialistes des Proche et Moyen-Orient, directeur de recherche émérite au **CNRS**, a été condamné en Appel pour « *apologie du terrorisme* » à 5 000 € d'amende et trois ans d'inéligibilité par la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence. Ses défenseurs ont, quant à eux, mis en avant les grands principes de liberté que sont la liberté d'expression et la liberté académique.

Ils ont eu raison, car le fond de l'affaire est bien là. Il s'agit une fois de plus d'une atteinte inadmissible aux libertés tant individuelles que collectives dont le régime de Macron est devenu coutumier.

Mère de toutes les grandes libertés fondamentales, la **Liberté de Conscience** favorise l'exercice de la citoyenneté, émancipe de la sujétion. La **Liberté académique** est donc l'une de ses filles, dans la mesure où elle garantit la liberté de l'enseignement, de la recherche et de l'expression scientifique dans l'enseignement supérieur.

La **Liberté de conscience** renvoie d'abord à une liberté individuelle en matière de spiritualité philosophique ou religieuse ou encore d'opinion politique.

La **Liberté académique** renvoie à une liberté professionnelle et institutionnelle des enseignants-chercheurs, fondée en droit par la jurisprudence constitutionnelle sur les libertés universitaires et avant tout par l'article L. 952-2 du **Code de l'Éducation** :

*« Les enseignants-chercheurs, les enseignants et les chercheurs jouissent d'une pleine indépendance et d'une entière liberté d'expression dans l'exercice de leurs fonctions d'enseignement et de leurs activités de recherche, sous les réserves que leur imposent, conformément aux traditions universitaires et aux dispositions du présent code, les principes de tolérance et d'objectivité.*

*Les libertés académiques sont le gage de l'excellence de l'enseignement supérieur et de la recherche français. Elles s'exercent conformément au principe à caractère constitutionnel d'indépendance des enseignants-chercheurs. »*

Indignée, la **Fédération Nationale de la Libre Pensée** proteste donc avec la plus grande véhémence contre cette condamnation inique qui dit de ce procès ce qu'il est en vérité : un procès politique contre un universitaire pourchassé avec acharnement par la haine de diverses officines à la solde du gouvernement Netanyahu et avec la complicité de notre propre gouvernement.

La **FNLP** rappelle que **François Burgat** est également un expert reconnu depuis longtemps par nombre d'institutions nationales et internationales qui recourent régulièrement à ses conseils.

La **FNLP** souligne que **François Burgat** avait pourtant été relaxé des mêmes chefs d'accusation il y a un an, le 28 mai 2025, par le Tribunal correctionnel d'Aix-en-Provence. Le Procureur avait requis contre lui une peine de huit mois de prison avec sursis, une amende de 4 000 euros, une inéligibilité de deux ans et une interdiction d'accès aux médias sociaux de six mois.

Aujourd'hui, non seulement la Cour d'Appel balaie d'un revers de main cette décision de relaxe, mais elle alourdit qui plus est les peines requises initialement par le procureur.

La **FNLP** relève que le gouvernement sioniste de **Netanyahou** poursuit impassiblement son génocide à **Gaza** et sa purification ethnique en **Cisjordanie**, qu'il rase le sud du **Liban** comme à **Gaza**, qu'il bombarde l'Iran avec l'administration **Trump**, tandis que le gouvernement français et ses serviteurs institutionnels poursuivent, mettent en garde à vue, calomnient les défenseurs du **Droit international** et du **Peuple palestinien** martyrisé, les intellectuels, artistes, militants qui restent debout face à la répression de ses Institutions aux ordres.

La **Fédération Nationale de la Libre Pensée** apporte son plein et entier soutien à **François Burgat** et l'assure de toute sa Solidarité.

Paris, le 29 mai 2026